

Genres de vie et dégradation des ressources vivantes en Afrique de l'Ouest

De l'usufruit contenu à l'exploitation minière

MICHEL BENOIT

LES STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES proposées actuellement dans les savanes d'Afrique de l'Ouest tentent d'allier la sauvegarde du patrimoine génétique et la finalité économique des opérations de conservation. Ces objectifs eussent constitué les bases d'une politique efficace dans les années trente et quarante lorsque les stocks de ressources (notamment la grande faune et l'espace dont elle disposait) étaient économiquement viables. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où le patrimoine génétique est en partie détruit et où la plupart des stocks sauvages « utiles » ont disparu ou sont condamnés. En effet, aucune action de conservation, « active » (conçue au profit de l'économie locale), n'est désormais dispensée d'une phase de réhabilitation des ressources jugées utiles par les acteurs économiques d'aujourd'hui. Cette évidence émerge d'un contexte ambigu issu d'un choc politique et culturel largement tabou dont il faut pourtant comprendre les effets sur le milieu et les processus de territorialisation.

Nous entendrons par « dégradation » l'appauvrissement de la biodiversité (au sens de nombre d'espèces vivant sur un espace donné) et/ou celle des stocks de ressources, animales ou végétales. La question de savoir si cette dégradation est le résultat normal de la

construction d'un paysage (agraire, pastoral, etc.) par un groupe humain (en phase d'accroissement démographique par exemple) aux dépens d'un milieu sauvage ou si elle résulte du pillage délibéré d'un tel milieu mériterait des études de cas mais nous n'entrerons pas dans le débat ici.

En simplifiant une réalité complexe, on peut considérer que deux comportements économiques s'opposent en Afrique de l'Ouest depuis le début de ce siècle : des genres de vie locaux fondés sur la *ponction* (usufruitière ou « minière », c'est à préciser) des ressources vivantes, et un encadrement étatique – relais du diagnostic occidental – qui se réclame (non sans hypocrisie parfois) de conceptions *productivistes*.

La paix coloniale avait interdit (à partir de 1900-1910) une troisième attitude économique fondée sur la guerre et le commerce esclavagiste. Cette pratique propre à certains groupes spécialisés avait un effet direct sur l'écologie des communautés qui en étaient les victimes.

La norme historique : l'économie de ponction

Pastoralisme (transhumant ou nomade), vaine pâture villageoise, essartage (culture itinérante)

sur brûlis), cueillette, pêche et chasse : les systèmes de production soudano-sahéliens sont tous des modes de consommation des ressources vivantes. Ils font de l'abondance naturelle et de la disponibilité de l'espace la garantie de la sécurité et de la prospérité. La culture elle-même relève – sauf exceptions – d'un comportement « cueilleur » et non agricole *stricto sensu* puisqu'elle implique l'essartage et la reconstitution spontanée de la fertilité et non un travail permanent d'amendement du sol.

On n'extrait pas de la nature des matières premières à transformer dans le but de créer de la richesse. On consomme des biens récoltés dans l'environnement (le terme « ressource » est ici utilisé par convention). L'accès aux stocks est individuel et libre dans le respect de certaines règles foncières ou religieuses et sous réserve de se préserver de la prédation guerrière. La survie des unités familiales momentanément déficientes est en principe garantie par le libre accès. Le niveau de vie est relativement homogène et stable au sein d'une même communauté.

L'épuisement d'un stock entraîne l'abandon du lieu. L'interruption de l'exploitation peut être saisonnière, annuelle ou définitive. Elle peut obéir à des règles propres à l'*ethos* du groupe ou – plus souvent ici – être subie (violence exercée par une société voisine par exemple).

La satisfaction d'un besoin croissant ou nouveau passe par une productivité accrue de l'acte de cueillette, donc un appauvrissement plus rapide des stocks et une plus grande précarité ultérieure sur place. Inversement, le maintien de l'abondance dans la nature garantit la possibilité de migrer (de se réfugier) en étant assuré de la sécurité alimentaire partout « en brousse ». Il permet une stratégie de fuite normale face à l'émergence d'un pouvoir intolérable par exemple ou à une catastrophe naturelle.

Dans tous les cas, l'exploitation est d'abord un art de la mobilité : assolement, jachère, transhumance, nomadisme, migration, etc. L'épuisement de la ressource en un lieu donné est normal et assumé par cette mobilité. Cela induit des processus de territorialisation fondés sur la pénétration de l'espace, non sur son contrôle ou son appropriation. La brousse, source de dangers, est aussi un lieu de sécurité et de liberté. Elle est également un panthéon pour les sociétés animistes.

De telles conceptions peuvent perdurer en situation de grande disponibilité de l'espace, garante de stocks quasi infinis. Cela implique des densités humaines modestes (5/6 hab./km² maximum pour la région). C'est bien l'économie de ponction et ses techniques (y compris la guerre et le feu) qui a façonné les paysages et l'extraordinaire biodiversité de la savane ouest-africaine.

Ces genres de vie souffraient des exceptions au sein de communautés étatiques et/ou guerrières dont les fondements économiques étaient la collecte et le commerce esclavagiste. Cependant, la violence issue de ces communautés avait des effets directs sur les espaces francs où évoluaient les genres de vie usufruitiers (Benoit, 1988) en régulant leurs effectifs (certes à leur corps défendant). Elles permettaient la reconstitution des stocks naturels. On pourrait parler aussi bien d'« usufruit par défaut » que d'« exploitation minière contenue », mais pas de gestion *stricto sensu*.

La conjoncture nouvelle : le discours productiviste

Après avoir interdit la violence endémique et supprimé ses effets économiques et écologiques, l'ingérence occidentale s'est opposée aux idéologies de ponction en faveur de ses objectifs propres. Rappelons quelques-unes des caractéristiques de l'idéologie productiviste.

La nature doit être maîtrisée. Le mythe a comme corollaire le contrôle du territoire et l'appropriation de l'espace. L'infinité théorique de l'espace n'est que l'opportunité d'une mise en valeur infinie, forme visible d'une sanctification de l'espace sauvage (dangereux ou inutile) par le travail.

La ressource est une matière « première » à transformer. La production et l'accumulation de produits manufacturés sont le signe de la prospérité.

L'accroissement et la diversification des besoins est légitime et souhaitable.

L'augmentation du rendement du travail est recherchée.

La division du travail et la monnaie permettent de drainer une partie de la production au profit du système étatique.

La sédentarité est la norme.

Le progrès a valeur de mythe, en ses avantages comme en ses impératifs.

Elles s'opposent aux genres de vie locaux (cf. ci-dessus). Le rappel de cette antinomie n'implique pas un parti pris quelconque. Il s'agit simplement d'attirer l'attention sur les contraintes pesant sur des genres de vie qui avaient permis la biodiversité et les paysages tels qu'ils sont apparus au reste du monde à la fin du XIX^e siècle et dont nous souhaitons aujourd'hui sauvegarder quelques éléments en accord avec les aspirations des populations.

Facteurs de l'appauvrissement des ressources vivantes

La fin de la violence

La fin de la violence endémique (quasi générale jusqu'au début du XX^e siècle) a été le préalable aux processus que nous allons évoquer. En soi, la *pax gallica* et ses effets (la fin de l'esclavage, la perte de pouvoir des chefferies guerrières, etc.), ont permis l'expansion des aires de peuplement. La liberté d'aller partout en brousse a été globalement encouragée par l'ad-

ministration coloniale, malgré quelques hésitations.

L'essor de la natalité fut une conséquence normale des nouvelles conditions politiques et sanitaires (paix, prophylaxie, assistance alimentaire) et – souvent aussi – une stratégie de « résistance », voire de conquête d'espaces nouveaux. Cet accroissement démographique reste massif (doublement des effectifs tous les 35/40 ans). Toutes choses égales par ailleurs, il entraîne une extension des paysages humanisés au détriment de l'espace « sauvage ».

L'accroissement massif des effectifs de bétail est la conséquence du développement de la prophylaxie mais résulte aussi de l'accès à l'élevage de groupes qui en étaient exclus auparavant (classes serviles des sociétés pastorales par exemple).

L'ingérence étatique

Le « développement » s'est surtout intéressé au capital foncier dans une logique pionnière, en visant parfois l'exploitation éphémère de la fertilité des sols « neufs » (en faveur de l'arachide et du coton par exemple). L'accroissement des surfaces consacrées aux cultures de rente a largement été recherché par l'essartage (malgré le discours intensificateur de l'encadrement) et non par une augmentation du rendement des cultures vivrières qui aurait libéré une partie des emblavures. On a parfois encadré la fuite en avant (opération Terres Neuves au Sénégal par exemple). Ces défrichements réalisés au détriment d'espaces économiquement utiles pour la chasse, la cueillette ou le pacage (présentés comme une mise en valeur en soi) ont entraîné la destruction des ressources de surface (végétation, faune) et – souvent – du sol lui-même.

Pendant ce temps, l'administration coloniale, puis les États qui en sont issus, exploitaient directement les ressources vivantes en fiscalisant la chasse, la pêche, la capture des oiseaux de cage ou l'abattage du bois, sans

maîtriser l'application d'une réglementation peu réaliste, mal appliquée et presque toujours en retard sur l'état des stocks. Les quotas d'exploitation ont été attribués en sus d'une utilisation de fait excessive.

D'autres actions plus sectorielles ont appauvri les filières qu'elles prétendaient intensifier. Citons quelques exemples :

Forêt : une politique de plantation d'essences exotiques a souvent été réalisée au détriment du boisement naturel. Elle n'a souvent été que l'alibi de la destruction de ce dernier. La négligence du volet faune par les promoteurs de cette filière – y compris en leurs programmes les plus récents – a été une constante.

Hydraulique pastorale : la recherche d'un accroissement massif du bétail à des fins bouchères a été imposée au monde peul, civilisation du lait s'il en fut. Elle s'est manifestée sans souci de l'état des herbages mais plutôt par la conquête de nouveaux parcours. La création d'une trame saturante de forages au Sahel a contribué à désorganiser l'espace pastoral et a entraîné la steppisation du milieu par la pérennisation du pacage (mais certes pas la sédentarisation des éleveurs !). Les parcours marginaux anciens étaient des espaces de sécurité que les éleveurs utilisaient lors des années exceptionnellement sèches. Ils ont été supprimés ainsi que les espaces déserts qui contenaient la grande faune sahélienne. Cette ouverture de l'espace vierge ou peu (bien) utilisé au bétail par les forages profonds au Sahel et l'éradication de la glossine et de la simule en savane ont empêché *a priori* des formes d'utilisation respectueuses des ressources de ces zones, voire favorables à un accroissement de certains stocks en qualité et quantité.

Chasse commerciale : l'amodiation à la chasse commerciale sur des surfaces exagérées (cas du Sénégal et du Burkina Faso par exemple) sans impératif préalable de repeuplement en gibier reste la règle. Cette pratique

ne se justifie aujourd'hui qu'en milieu ruiné et avec obligation de repeuplement préalable, sous peine de perpétuer le laxisme ancien en matière cynégétique. Le parasitisme de ce type de chasse vis-à-vis d'aires protégées comme le Niokolo Koba et le Saloum (Sénégal) ou la Pendjari (Bénin), par exemple, est techniquement indéfendable vu l'état de ces parcs déjà victimes d'un braconnage non maîtrisé. Il l'est encore moins au plan politique car l'esprit des conventions internationales fait de l'usage des ressources en périphéries de ces réserves de la Biosphère un droit des populations locales à exercer en accord avec les responsables du sanctuaire. Or, ceci est incompatible avec l'amodiation privée, à moins que les amodiataires soient les communautés villageoises locales, ce qui n'est pas le cas dans les exemples cités.

La plupart des ressources vivantes indispensables aux économies locales ne furent pas perçues comme telles par le « développement » mais jugées gênantes (la grande faune), obsolètes ou spécifiques d'économies dites pernicieusement « de subsistance » ou « sentimentales » dans le cas du pastoralisme peul. Elles furent présentées comme autant d'obstacles à une économie « moderne ». Le fait est flagrant à propos de la grande faune. Pourtant, l'exemple du Zimbabwe où son exploitation respectueuse (y compris par la chasse villageoise) est un des fondements d'une économie nationale dynamique montre à quel point une faute historique a été commise à ce propos en Afrique de l'Ouest.

Réactions morbides des genres de vie

Ce qui précède est plus ou moins admis. Il y a peut-être moins évident et plus important : malgré un encadrement financier et technique massif, les diagnostics des populations sur la nature sont restés relativement stables. La conception productiviste ne s'est pas substituée aux philosophies locales. La baisse récente de la productivité de l'acte de cueillette par

épuisement des stocks n'a pas été compensée par de nouvelles formes de création de richesse sur place à de rares exceptions près. Inertie ou résistance ? Initiative écologiquement morbide à terme sûrement ! La surproduction recherchée par l'encadrement et l'État n'a pas été fournie par une plus grande quantité de travail mais par une surprédation de l'environnement. Des comportements délibérément miniers ont sacrifié à terme le capital naturel par le décuplement des effectifs en bétail depuis les années vingt ou l'adoption d'outils de cueillettes plus efficaces (armes à feu, filets de pêche en nylon et moteurs hors bord, forage hydraulique, etc.). Le transfert technique s'est toujours fait au profit d'une plus grande ponction, y compris la charrue mise au service de l'expansion des emblavures (et pas au profit d'une augmentation des rendements).

La saturation de l'espace agricole a rendu impossible le maintien d'une jachère efficace. Elle a entraîné l'appauvrissement du capital foncier et de la biomasse qu'il supportait. Elle a réduit la diversité des stocks vivants, donc la logique tous azimuts de l'usage ancien.

Les profits marginaux des projets de développement effectivement reçus par les populations (outre l'effet monétaire propre de ces opérations en général réalisées à fonds perdus) ont souvent été dégagés par les traumatismes écologiques issus de l'installation du projet lui-même (la vente de bois ou l'abattage du gibier lors d'opérations de défrichement au profit de la culture du coton par exemple).

Institué en situation d'abondance, le libre accès (risqué) aux ressources a perduré malgré leur raréfaction et l'amenuisement de l'espace. Sa fonction sociale égalitaire a été préservée *a priori*. Une initiative par certains en faveur de la protection des stocks aurait compromis leur accessibilité par tous, alors que leur disparition a un effet diffus socialement neutre, donc admissible. Le libre accès est devenu un devoir assumé de partage de la pénurie dans un

contexte général de désacralisation des liens hommes-nature.

La même exigence sociale a empêché des actions ultérieures en faveur de la reconstitution des ressources détruites car cela oblige à un contrôle sur les stocks réhabilités.

Depuis le début de ce siècle et à quelques exceptions près, tous les genres de vie du Sahel et des savanes ont été impliqués dans l'auto-destruction de leur environnement. Beaucoup ont ensuite exporté ces comportements, aux dépens de communautés moins agressives ou plus libertaires (cas des Mossi de l'Ouest burkinabè aux dépens des Bwa, cas des Mourides au Sénégal aux dépens des Peuls, etc.). Tous connaissent cette absence d'initiative en faveur d'un usufruit voulu et conscient des ressources vivantes. Cela ne résulte pas d'une hostilité de principe au changement mais d'un diagnostic fondamentalement démocratique sur les ressources et le sol qui exclut la propriété de l'espace.

Toutes les initiatives – et elles furent nombreuses – sont allées d'abord vers l'identification de ressources ignorées auparavant, puis d'une plus grande productivité de l'acte de cueillette, puis de l'expansionnisme territorial, avant la migration en ville ou hors d'Afrique.

Perspectives

Ce point de vue n'a d'autre ambition que de proposer une analyse plus réaliste du rapport hommes/ressources vivantes en vue d'une action qu'il faut espérer plus efficace en matière de gestion. Sur le plan de la recherche (dans la région du parc national du « W » du Niger), il nous permet actuellement de mieux comprendre les processus de territorialisation et l'attitude des populations riveraines vis-à-vis du parc.

Une réflexion en faveur d'une stratégie de conservation devrait permettre plus de réalisme :

Les dommages écologiques actuels – préoccupants au titre de l'esthétique des paysages, de la santé ou du patrimoine – sont surtout des échecs économiques aussi bien du point de vue des conceptions locales que des critères productivistes.

Si la brousse (l'espace sauvage) se maintenait ou se reproduisait « par défaut » à la suite d'une démographie limitée ou contrainte, la mise en *defens* imposée (par le pouvoir étatique par exemple) sur des anciens *no man's land* (cas de certaines aires protégées ouest-africaines) ne serait pas un fait historiquement « anormal », si tant est que le contexte politique colonial qui l'a voulu soit hors de l'Histoire, ce qui n'est évidemment pas le cas.

La gestion « populaire » d'une zone en *defens* en tant que telle n'est certes pas à exclure en principe. Mais aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, aucune communauté ni aucune structure étatique n'ont le moyen d'assumer un tel transfert de responsabilités concernant les grandes aires protégées existantes. Pour les populations riveraines, « gestion » signifie bien toujours : essartage, pêche, chasse et pacage ; donc destruction quasi immédiate des derniers espaces naturels ouest-africains (qui ne doivent pas dépasser actuellement 2 à 3 % de la superficie totale).

Il semble pourtant possible d'imaginer une issue plus favorable pour les petites unités et/ou pour des mises en *defens* à créer au sein des territoires déjà soumis à contrôle communautaire unanimement constaté suivant la Coutume (Benoit, 1997). Des indices récents laissent supposer qu'un « dialogue » à ce propos est possible, y compris en périphérie de certaines aires protégées (à maintenir impérativement en tant que sanctuaire !) (Benoit, 1993). L'action d'hommes exceptionnels comme Clark et Robert Lungren à Nazinga chez

les Gourounsi du Burkina Faso montre (Lungren, 1975 et 1985) qu'on peut agir efficacement pour la réhabilitation des ressources vivantes, avec la population et à son profit, en s'appuyant en l'occurrence sur le patrimoine génétique sauvegardé dans les aires protégées existantes.

BIBLIOGRAPHIE

- Benoit (M.), 1988. « Espaces francs et espaces étatisés en Afrique occidentale. Quelques processus de territorialisation et leurs fondements idéologiques en Haute Casamance et Haute Gambie ». *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines*, vol. 24, n° 4, 1088 : 503 à 519.
- Benoit (M.), 1993. *Le parc national du Niokolo Koba, « livre blanc »*. République du Sénégal, ministère du Tourisme et de l'Environnement, direction des Parcs nationaux, Dakar, 50 p.
- Benoit (M.), 1993. « An action program for the Niokolo Koba national park and its surrounding region (Senegal). Rehabilitation of the protected area and eco-management of its periphery ». *Wildlife and Nature*, vol. 9, n° 2, FAO Regional Office for Africa, UNEP/PNUE/FAO : 3-21.
- Benoit (M.), 1997. « Active conservation and hunting in Niger ». *Wildlife and Nature*, vol. 13, n° 2, FAO Regional Office for Africa, UNEP/PNUE/FAO : 21-29.
- Lungren (G.C.), 1975. *Propositions pour le projet de ranch de gibier de Nazinga, Haute-Volta*. Doc. préliminaire n° 1, ADEFA, Ouagadougou, 117 p. Ronéo ; cf. également : 1978, *Idem*, Doc. n° 2. et 1979 : *Idem*, Doc. n° 3.
- Lungren (G.C.), 1985. *Projet pilote pour l'utilisation rationnelle de la faune à Nazinga. Révision sommaire des premiers cinq ans*. Projet de Nazinga, Ouagadougou, 48 p.